



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL «CŒUR DE VILLAGE » Le 3 février 2014 à l'administration communale

Marloie, le 6 février 2014

Présents : *M^{me} V. Lecomte, Présidente de la CLDR*
Mmes et Ms. J. Janssens, F. Struys, O. Pirard, Ph. Bourguignon, L. Van Overschelde, R. Vilms, D. Thesias, S. Henin, J-M. Ghays, A. Vandevelde et A. Englebin;
M^{me} J. Hautenauve, Administration communale ;
M. V. Laborey, bureau d'études Lacasse, auteur du PCDR ;
M^{me} F. Lesuisse et Ms Q. Cools et A. Jacquet, FRW.

Madame Valérie Lecomte, Echevine en charge du développement rural et Présidente de la CLDR, accueille les participants et présente l'ordre du jour.

1. Introduction et contexte

La commune de Somme-Leuze mène depuis plusieurs mois une nouvelle **Opération de Développement rural**. Cette démarche a pour objectif d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme (le PCDR, programme communal de développement rural). Elle s'inscrit dans une politique d'aide aux communes rurales mise en place par la Wallonie (décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural). Elle concerne toutes les thématiques de la vie communale (mobilité, économie, social, culture, santé, agriculture...) et implique la participation de la population.

Le **PCDR est le document de synthèse** de l'Opération de Développement rural. Il comprend une analyse socioéconomique de la commune, la synthèse de la dynamique citoyenne, la stratégie de développement rural pour les dix années à venir et les projets ou actions qui seront développés dans ce cadre. L'approbation de ce programme par la Région ouvre la porte au subventionnement des projets (qui peut aller jusqu'à 80 % du montant).

Plusieurs étapes ont déjà été franchies pour élaborer le PCDR :

1. La consultation de la population :

De janvier à mars 2012, des réunions de consultation se sont déroulées dans les différents villages de l'entité afin de cerner les besoins des habitants.

2. La mise en place de la Commission locale de développement rural :

Composée de 42 habitants (dont 10 membres du Conseil communal), cette Commission est représentative de la population (équilibre entre les villages, catégories socioprofessionnelles, âges, sexes). Elle veille à la bonne mise en œuvre de l'opération et participe à l'élaboration du PCDR. Les membres se sont déjà réunis à 5 reprises. Sur base de l'avis de la population recueilli par la FRW et de l'analyse socioéconomique élaborée par l'auteur de PCDR (bureau Lacasse), ils ont réalisé un diagnostic du territoire et ont dégagé 4 grands défis pour le développement de Somme-Leuze. Afin d'aller plus loin et de mieux cibler les objectifs de développement et les projets pour ces thèmes, plusieurs groupes de travail ouverts à la population sont mis en place.

➔ L'ensemble des réflexions menées dans les groupes de travail sera repris par la CLDR et synthétisé dans le PCDR.

2. Présentation de l'état des lieux de la commune et des enjeux pour ce thème,

par la FRW

2.1. Retour sur l'avis de la population

Le territoire de Somme-Leuze s'étire sur 18 km de long à vol d'oiseau et est particulièrement découpé, mais ne compte aucun pôle important. Il s'agit là de l'héritage de la fusion des communes en 1976. Cependant, la commune est apparue comme particulièrement attractive :

- D'une part pour les touristes, avec la multiplication des secondes résidences (caravanes, chalets...) dans les domaines, mais aussi un peu partout.
- D'autre part pour les habitants dont le nombre a doublé en une trentaine d'années, attirés par la proximité de pôles d'emplois et d'axes routiers ainsi que par des prix intéressants.

Ce développement de l'habitat a été encouragé par un plan de secteur très généreux en zones urbanisables (zones d'habitat à caractère rural et zones de loisirs).

Cette urbanisation dispersée a suscité plusieurs remarques lors des réunions de consultation ; les lotissements excentrés ne participent pas à la vie des villages. Il faudrait donc privilégier les constructions au cœur des villages. Plusieurs personnes ont aussi regretté la rupture entre les noyaux anciens des villages et les nouvelles constructions, tant au niveau des implantations que des styles. Il serait préférable d'harmoniser le bâti, de mieux respecter le cadre de vie local...

Enfin, les participants aux réunions villageoises ont aussi mis l'accent sur les espaces publics. Chardeneux et Heure sont souvent cités en exemple, par contre Noiseux ou Baillonville n'ont pas de véritable cœur de village aménagé de manière conviviale.

2.2. Stratégie

Face à ces constats, la CLDR a énoncé le défi suivant : **parions qu'en 2025, Somme-Leuze aura conforté la qualité du cadre de vie de ses habitants.**

Trois objectifs vont y contribuer :

1. Structurer et aménager les espaces villageois pour y développer davantage de convivialité
Cet objectif concerne notamment la mise en évidence des nouveaux besoins des villages et de leurs habitants afin d'envisager les actions et aménagements nécessaires à un futur développement harmonieux de leur cadre de vie. Il vise aussi l'entretien, la sensibilisation de la population et/ou la mise en valeur des éléments caractéristiques des villages (les bâtiments remarquables, les éléments du petit patrimoine, les richesses naturelles ou paysagères,...) pour renforcer le sentiment d'appartenance des villageois.
2. Protéger durablement le cadre de vie des habitants en relevant les défis environnementaux et énergétiques de demain
Cet objectif est à mettre en relation avec la mise en œuvre du PCDN et de ses actions afin de permettre leur appropriation par la population. Il concerne aussi les mesures à prendre pour favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie tant pour les particuliers que pour les bâtiments publics et contribuer ainsi à la réduction des factures énergétiques et à la lutte contre le réchauffement climatique. Cet objectif concerne également les changements de comportements et les processus à mettre en œuvre pour développer la propreté sur l'ensemble de la Commune, tant en termes de déchets, d'épuration des eaux usées ou de qualité des espaces publics.
3. Aménager le territoire pour une meilleure adéquation aux besoins de sa population
Un axe de réflexion réside dans les mesures à prendre pour améliorer le contexte territorial (requalification des parcs résidentiels et des zones de loisirs, adaptation du plan de secteur, infrastructures et travaux communaux, préservation de la qualité de l'environnement...). L'objectif traitera aussi des moyens disponibles pour proposer des logements adaptés aux différentes tranches de la population et particulièrement les jeunes locaux.

2.3. Enjeux généraux

A Somme-Leuze comme ailleurs en Wallonie, le territoire est le résultat d'une histoire. Jusqu'au début du 20^e siècle, les villages et bourgs traditionnels étaient caractérisés par un habitat groupé articulé autour de bâtiments-clés (souvent l'église), des matériaux de constructions locaux, une mobilité réduite, la présence de marchands, d'artisans et de fermes qui rendaient le village autonome...

A partir du 20^e siècle et surtout après 1950, les villages et les paysages sont marqués par une évolution profonde et rapide : la généralisation de la voiture individuelle modifie notre rapport à l'espace ; le réseau routier est développé et on urbanise le long des routes, les activités et commerces prennent place à l'extérieur des villages... Les nouvelles constructions, souvent gaspilleuses d'espace, sont en matériaux variés. On observe un urbanisme de banalisation.

Les conséquences actuelles de cette évolution sont :

- La diminution des terres agricoles disponibles
- L'appauvrissement des paysages
- La réduction de la biodiversité et une empreinte écologique importante
- L'extension des itinéraires (transports en commun, collecte des déchets, distribution du courrier...) et la multiplication des réseaux (égouts, eau, électricité, télécommunications...)
- L'augmentation des déplacements motorisés et de leurs nuisances

En outre, la société évolue et doit faire face à de nouveaux défis aux niveaux démographique, climatique, énergétique, de la compétitivité, de la mobilité et de la cohésion sociale.

Dans un territoire, chacun doit se loger, consommer des biens et services, travailler, se divertir, se déplacer, bénéficier d'un cadre de vie de qualité... ; tout cela doit s'organiser dans l'espace. L'aménagement du territoire implique une vision à long terme et stratégique. Il s'agit :

- d'anticiper la forme urbanistique d'un village
- et de bien répartir les fonctions (habitat, activité, déplacement, loisir, nature)
- pour favoriser une meilleure qualité de vie, une meilleure attractivité au sein de la commune,
- et ce, en fonction des besoins actuels de la population
- mais aussi les besoins à venir

L'aménagement du territoire est une compétence partagée entre l'Europe, la Région, la commune mais aussi les citoyens. Il concrétise un projet de société qui doit s'inscrire dans la durée et nous concerne tous parce qu'il touche à notre cadre de vie au quotidien. Cette prise de conscience peut faire de chaque individu plus qu'un simple usager du territoire mais un citoyen concerné.

Plusieurs pistes de solutions existent, notamment :

- la préservation des ressources naturelles et paysagères
- la promotion d'une vie sociale de proximité
- le développement des dynamiques économiques locales
- une mobilité adaptée

L'application de principes simples permet d'assurer une meilleure cohérence urbanistique, de veiller à l'intégration au tissu existant, de réduire le gaspillage de l'espace...

Afin de préparer la réflexion en sous-groupe, les participants sont invités à garder en tête quelques éléments pour l'aménagement d'un cœur de village ou d'un espace public :

- La situation au sein de la commune et du village (fonctions pratiques et symboliques, liens entre les espaces...)
- Les flux de circulation
- Le périmètre d'intervention
- Les besoins de la population et les fonctions qui doivent cohabiter (aire de repos, aire de jeux, parking ?)
- L'âme du lieu (éléments construits, végétation, présence de l'eau, histoire...)

3. Travail en sous-groupes

3.1. Travail en sous-groupes

L'objectif est d'identifier les enjeux du territoire et de dégager des pistes de projets répondant aux besoins. Pour ce faire, les agents de la FRW invitent les participants à se réunir en sous-groupes pour étudier le territoire selon 3 axes :

- L'étalement urbain
- L'intégration de l'habitat
- Les cœurs de village

Sur bases de photos explicites (prises hors commune), les participants identifient des enjeux, puis, sur une carte de la commune, ils localisent les zones concernées à Somme-Leuze. Ils recherchent ensuite des pistes de solutions. Pour les cœurs de villages, les participants disposent en plus de cartes détaillées de chaque village, reprenant les voiries, l'occupation du sol, les limites des zones bâtissables, les bâtiments repris à l'inventaire du patrimoine monumental, les arrêts du bus...

La réflexion se termine par une mise en commun des avis des deux sous-groupes.

3.2. Résultats des sous-groupes

➤ Au niveau de l'étalement urbain :

Les photos illustrent un lotissement linéaire, sur une ligne de crête, ce qui pose plusieurs problèmes :

- Le mitage ou la coupure du paysage
- L'absence de « cadre villageois », ce qui ne favorise pas les relations sociales (distance entre les maisons et le centre ainsi que voirie rectiligne qui privilégie la voiture...)
- La consommation importante d'espace et le coût des infrastructures

Au niveau de la commune de Somme-Leuze, les extensions linéaires de l'habitat se retrouvent dans différents villages, particulièrement à Sinsin (Tige de Nettinne et rue des Spirous), à Baillonville (rue de l'Ourgnette à Rabozée)... D'autres quartiers sont implantés de manière plus discrète, mais sont excentrés par rapport aux villages comme à Hogne (Parc de Hogne), à Heure (Cisses et Vennes, Pierreux), à Noiseux (différents domaines)... Les visions par rapport à ces quartiers divergent :

- pour certains, ces quartiers ne participent pas à la vie des villages et leurs habitants sont très dépendants de leurs voitures ;
- pour d'autres, ces quartiers s'organisent comme de nouveaux villages à part entière : les habitants y ont un sentiment d'appartenance et se retrouvent entre eux,
- pour d'autres encore, les connexions avec le village d'origine se fait tout de même.

Le plan de secteur de Somme-Leuze a prévu des zones bâtissables importantes (zones d'habitat à caractère rural et zones de loisirs) avec de nombreuses extensions linéaires le long des voiries. Par contre, à l'exception de Chardeneux et Bonsin, les villages restent bien distincts, y compris vis-à-vis de leurs hameaux (exemple : une zone agricole sépare Baillonville de Rabozée, Heure de Moressée...).

Pistes de solutions :

- Modifier le plan de secteur, mais la tâche est immense et très lourde, tant administrativement que financièrement.
- Privilégier la densification, construire d'abord au cœur des villages dès que c'est possible.
- Eviter d'équiper les voiries qui ne sont pas encore bâties pour ne pas inciter à y construire.
- Avoir une attention particulière au niveau des villages relativement protégés, comme Bonsin-Chardeneux ou Nettinne.

➔ Si de nombreux participants partagent ce constat, ces pistes ne font toutefois pas l'unanimité.

Remarque : on voit apparaître des bâtiments transformés en plusieurs appartements au cœur des villages, ce qui permet d'accueillir plusieurs foyers. Le bémol est qu'ils ont tous une (voire deux) voiture(s) sans que des espaces de stationnement soient prévus en suffisance (ex à Chardeneux). Il faudra sensibiliser les entrepreneurs sur cette problématique pour anticiper ces besoins lors du dépôt des projets.

➤ **Au niveau de l'intégration de l'habitat :**

Les photos illustrent des bâtiments plus ou moins bien intégrés dans des centres anciens de villages. Les participants les analysent selon plusieurs angles : implantation par rapport à la voirie et aux bâtiments voisins, volumétrie (hauteur sous corniche, pente de toit...), ouvertures, matériaux, couleurs... La mauvaise intégration de bâtiments pose plusieurs problèmes :

- Le contexte local n'est pas respecté ; c'est une perte de l'identité locale, de la mémoire des lieux...
- Un bâtiment mal intégré est heurtant et choque; il diminue la qualité du cadre de vie.
- En termes d'attractivité touristique, c'est aussi une perte bien réelle.

Au niveau de la commune de Somme-Leuze, Chardeneux est un bon exemple d'intégration des bâtiments, tous en pierre (sauf une exception à l'entrée). Les noyaux anciens de plusieurs villages restent relativement homogènes : Bonsin, Sinsin, Nettinne, Heure... Mais, plusieurs rues ou quartiers sont aussi caractérisés par un habitat très disparate, comme la traversée de Noisieux (chaussée de l'Ourthe), le quartier des Monts de l'Ourthe, le Parc de Hogne...

A Noisieux, les anciens domaines des Grands Horizons, de l'Ourthe et des Monts de l'Ourthe sont passés de zone de loisirs en zone d'habitat à caractère rural, avec de nouvelles prescriptions urbanistiques. Des bâtiments plus imposants (5 m sous corniche, plus de 50 m² au sol...) sont maintenant autorisés, avec pour objectif l'évolution progressive vers un habitat « traditionnel ». Mais, cela nécessite une longue période de transition, avec des cohabitations parfois difficiles entre un petit chalet de plein pied et des maisons à deux niveaux qui lui font de l'ombre.

Les décisions de l'urbanisme sont souvent une source de frustration ; certains projets mûrement réfléchis et soucieux du cadre local sont parfois bloqués alors que d'autres travaux nettement moins intéressants sont réalisés.

Pistes de solutions :

- Les participants sont partagés entre le fait d'avoir un cadre réglementaire strict et celui de conserver un espace de discussion pour laisser de la liberté aux bâtisseurs. Il faut rechercher l'intégration, l'homogénéité... mais sans vouloir mettre tous les villages sous cloche.
- La commune devrait avoir une ligne de conduite claire en matière d'urbanisme et la communiquer largement auprès des architectes, des candidats bâtisseurs, des demandeurs de permis pour des transformations...
- La sensibilisation n'évitera pas toutes les dérives, mais c'est un élément essentiel dans cette matière. Une information sur les caractéristiques du bâti traditionnel permet de mieux comprendre et accepter les prescriptions. Cette sensibilisation pourrait inclure des conseils pour les plantations, les devant de porte, etc.
- L'implantation des antennes paraboliques devrait se faire de la manière la plus discrète possible.

➤ **Au niveau des cœurs de village :**

Les photos illustrent des espaces publics plus ou moins aménagés, de différentes tailles, avec plusieurs fonctions... Les espaces publics sont intéressants pour la convivialité, la qualité du cadre de vie, voire le développement du tourisme. La localisation des services et équipements ainsi que les possibilités de déplacements à pied et à vélo sont des éléments particulièrement importants à prendre en compte.

Au niveau de la commune de Somme-Leuze, les villages comptent très peu d'espaces publics de grande taille. A Heure, la commune a acheté un terrain pour étendre la place initiale (qui sert de parking) et ainsi créer un véritable espace public avec plaine de jeux, cheminement lent... ; c'est une réalisation très appréciée. Pour certains villages, il est même difficile de cerner le véritable centre, entre les extensions linéaires, le cœur ancien, la localisation des services... Un grand espace n'est pas toujours nécessaire (par exemple à Chardeneux, une petite butte surmontée d'un marronnier, avec une table et un banc, sert de lieu de rencontre pour les habitants).

Les participants passent en revue les différents villages de la commune :

- **Bonsin et Chardeneux suscitent plusieurs propositions :**
 - L'école est devenue le « centre » du village et le carrefour à proximité (rues d'Ocquier, de Borlon et de la Posterie) mériterait un aménagement pour y améliorer la sécurité routière (accès à l'école et entrée dans le village). C'est aussi l'élément de liaison entre Chardeneux et Bonsin, avec une traversée de la route régionale à sécuriser. La réflexion devra également porter sur le devenir de l'ancienne salle, propriété du Doyenné (potentielle maison de village).
 - La placette dans le bas de la rue de Borlon, avec ses 3 tilleuls, est au cœur du village de Bonsin et pourrait être aménagée de manière plus conviviale. Ce site a déjà une âme.
 - Dans Chardeneux, les voitures des visiteurs sont régulièrement mal garées, gênant les riverains ou le charroi agricole. Il faudrait aménager le petit terrain situé à l'entrée du village (en venant de Méan) et inciter les promeneurs à y laisser leur véhicule.
 - La zone humide dans le bas de Chardeneux pourrait être davantage valorisée par l'aménagement d'une promenade sur caillebotis (avec un volet pédagogique). Pour l'instant, ces terrains sont privés.
 - A noter qu'à Chardeneux, le mur de soutènement en brique de chemin de fer, dans la ruelle, doit être surveillé par la commune.
 - **Somme-Leuze :** le centre du village comprend l'école, l'église, la pharmacie, l'épicerie... Les espaces publics de part et d'autre de la voirie régionale ont déjà fait l'objet d'aménagements (dans le cadre du développement rural), mais certains datent un peu et sont défraîchis. Les participants ont plusieurs propositions :
 - Revoir l'aménagement (côté épicerie) qui date de la fin des années '80 et donner un aspect plus convivial à la place.
 - Intégrer la voirie régionale dans les espaces publics et sécuriser sa traversée (avoir un aménagement cohérent sur le périmètre compris entre l'épicerie et le parvis de l'église).
 - Aménager le parking de l'école.
 - **Noiseux :** il n'y a pas de véritable place publique et les fonctions se dispersent : les commerces près de l'église, la salle avec le foot et la future école, les quartiers excentrés...
 - La priorité serait de créer des liaisons lentes entre ces différents pôles.
 - La rue de Forêt devrait aussi être plus accueillante pour les cyclistes et les piétons (c'est devenu un raccourci emprunté par de nombreux camions).
 - Les travaux du Domaine des Monts de l'Ourthe datent de 2 ou 3 ans et mériteraient une évaluation. Le parcage des visiteurs pose régulièrement problème vu l'exiguïté des parcelles et des voiries ; il serait intéressant d'aménager un espace public qui puisse aussi servir de parking.
- Rem :** le projet d'aménagement de la traversée de Noiseux sera présenté lors de la réunion publique prévue le 17/02/14 à 20h à la salle de Noiseux.
- **Baillonville :** le centre ancien est autour de l'église (rue Les Cours et du Château), mais les services se concentrent plus rue du Centre et route de France (administration communale et CPAS, maison de village, pharmacie, futur atelier rural, futur home...) :
 - La placette devant l'église est très petite et décentrée ; peu de possibilités.
 - Le pôle de service ne compte aucun espace public et est coupé par la route régionale. Faut-il créer un espace public en-dessous de la maison de village,

débordant sur la rue du Centre et le terrain en face qui va accueillir les nouveaux logements ?

- Le village est longé à l'ouest et au sud par le ruisseau d'Heure mais sans aucun accès ni lieu aménagé alors que l'eau est un élément attractif. C'est peut-être une piste à approfondir...

Rem : Baillonville est amené à changer fortement si on tient compte des projets futurs. L'aménagement de la ferme Laboule accueillerait à terme l'administration communale, la crèche, un éventuel espace culturel... Un home prendra place en face. Et certains rêvent d'un hall sportif en face également. Il s'agira de services pour l'ensemble des habitants, créant un centre administratif communal ; auquel les habitants de Baillonville ne s'identifieront pas. « Leur » cœur de village restera autour de la maison de village.

- **Hogne :** il est bien difficile de déterminer le cœur du village, entre le noyau ancien, la maison de village et le lotissement du Parc qui concentre la majorité des habitants. La solution est sans doute de créer des liaisons lentes entre ces différents éléments (particulièrement un cheminement piéton entre le parc et la maison de village) plutôt que de créer une nouvelle structure dans le Parc.
- **Nettine :** les principaux lieux publics sont les abords de l'église (parking) et ceux de la salle (plaine de jeux, place...). Mais, l'espace à l'entrée du village, près des bulles à verres, mériterait un petit aménagement. C'est vraiment le premier contact visuel avec le village pour les visiteurs.
- **Heure :** les aménagements du cœur de Heure sont très appréciés et doivent inspirer les aménagements potentiels des autres villages.
- **Sinsin :** le parvis de l'église et son parking ont été aménagés dans le cadre de la dernière opération de développement rural. La salle et la plaine de jeux voisine ainsi que le local du Patro constituent aussi un des cœurs du village.
- **Waillet :** le carrefour est le centre du village et avait été (légèrement) aménagé lors d'une précédente opération de développement rural.

4. Conclusion

Tous les éléments discutés en réunion seront remis à la CLDR qui devra trier et prioriser les projets du futur Programme Communal de Développement Rural.

Le dernier groupe de travail thématique se réunira le **lundi 10 février 2014** à 20h à la salle du Conseil à Baillonville et traitera de la **mobilité douce et de la sécurité routière**. Comme d'habitude, cette réunion est ouverte à l'ensemble de la population.

MERCI À TOUS DE VOTRE PARTICIPATION !

La Présidente de la CLDR,

Valérie LECOMTE

La Fondation Rurale de Wallonie,

Florence LESUISSE & Alain JACQUET



Julie HAUTENAUVE (Responsable administrative) :
086/32.02.62 ou julie.hautenauve@sommeleuze.be
Valérie LECOMTE (1^{ère} Echevine et Présidente de la CLDR) :
0496/92.88.26 ou babouber@skynet.be

Florence LESUISSE et Alain JACQUET
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 Marloie
084/21.98.60 ou famenne@frw.be

